



NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 M57 :

COMMUNE DE GRATTERY

Sommaire :

I Eléments de contexte

II. Les sections de fonctionnement et d'investissement

III. Niveau d'endettement de la collectivité

IV. Niveau des taux d'imposition

V. Service Eau et Assainissement

Annexe : extrait du CGCT

I. ELEMENTS DE CONTEXTE

Depuis le 1^{er} janvier 2024, le budget Principal de la commune en nomenclature M 57 intègre l'ancien budget annexe Eau et Assainissement dissous par décision du conseil municipal *délibération N° 2023-23 du 18 septembre 2023*.

Population Légale selon insee au 1^{er} janvier 2024 : 217

Principaux ratios (base DGFIP 2023)

Données Socio-démographiques	2022	commune	Moyenne Départementale	Moyenne Régionale	Moyenne Nationale
Population Légale 01/01/2023	219	217			
Nbre foyers fiscaux		117			
Part des foyers non imposables	47.1 %	47.9 %	58.2 %	54.7 %	58.8 %
Revenu fiscal moyen par foyer	31 746	28 615	24 817	27 156	25 628

Données économiques	Commune 2021	Commune 2022	Commune 2023	Moyenne Départ.	Moyenne Région.	Moyenne Nation.
Nombre de logements imposés à la TH	94	95	94			
Dont résidences secondaires	2.10%	4.2 %	4.3 %	15.8 %	20.7 %	26.2%
Bases communales imposées en Foncier bâti	155 120	165 285	176 582			
Dont % locaux habitation	96.90%	97.1%	97.2 %	92.2 %	90.2%	83.9%
Dont % locaux à usage pro ou commercial	3.10%	2.9%	2.8 %	4.7%	5.1%	6.1%
Nbre d'établissements imposés à la cotisation foncière des entreprises	7	6	7	5	6	7
Dont au profit de la commune	0	0	0	0	0	0
Dont au profit du GFP	7	6	7	5	6	7
Nbre d'entreprises imposées à la cotisation minimum de cotisation foncière des entreprises	8	9	10	6	7	8
Dont au profit de la commune	0	0	0	0	0	0
Dont au profit du GFP	8	9	10	5	7	7

II. LES SECTIONS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT

Généralité des deux sections :

FONCTIONNEMENT	Budgétisé	Réalisé	INVESTISSEMENT	Budgétisé	Réalisé	Report 2025
DEPENSES FONCT.	366 531.26	244 058.70	DEPENSES INVEST.	201201.00	127 244.02	45 816.00
RECETTES FONCT.	367 719.26	236 991.82	RECETTES INVEST.	201201.00	33 103.40	
RESULTAT ANNEE		-7 066.88	RESULTAT ANNEE		-94 140.62	
REPORT ANTERIEUR		146 868.26	REPORT ANTERIEUR		95 545.85	
RESULTAT CLOTURE		139 801.38	RESULTAT CLOTURE		1 405.23	

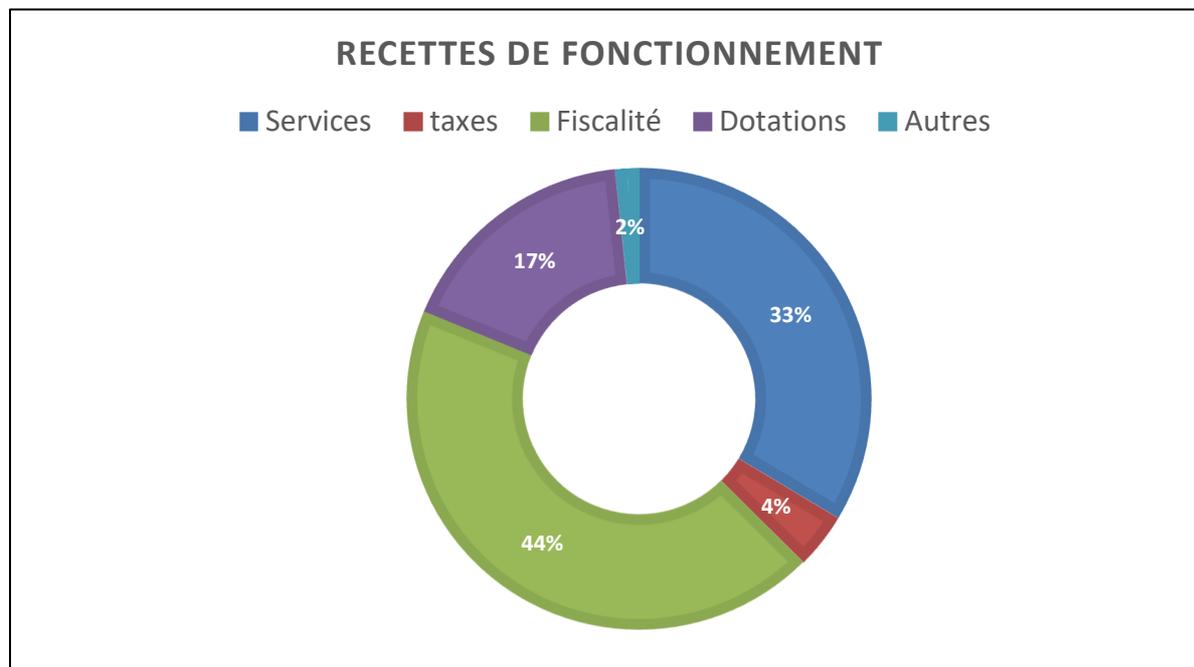
SECTION DE FONCTIONNEMENT :

	Total	/habitant
Dépenses Fonctionnement	244 058.70 €	1 124.69 €
Recettes Fonctionnement (+ excédent reporté)	383 860.08 €	1 768.94€
Capacité d'autofinancement	139 801.38 €	

L'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la Ville à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2024 : 236 991.82 €

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (affouage, location de salle...), au service de l'eau et de l'assainissement à la vente de Bois, aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat ...

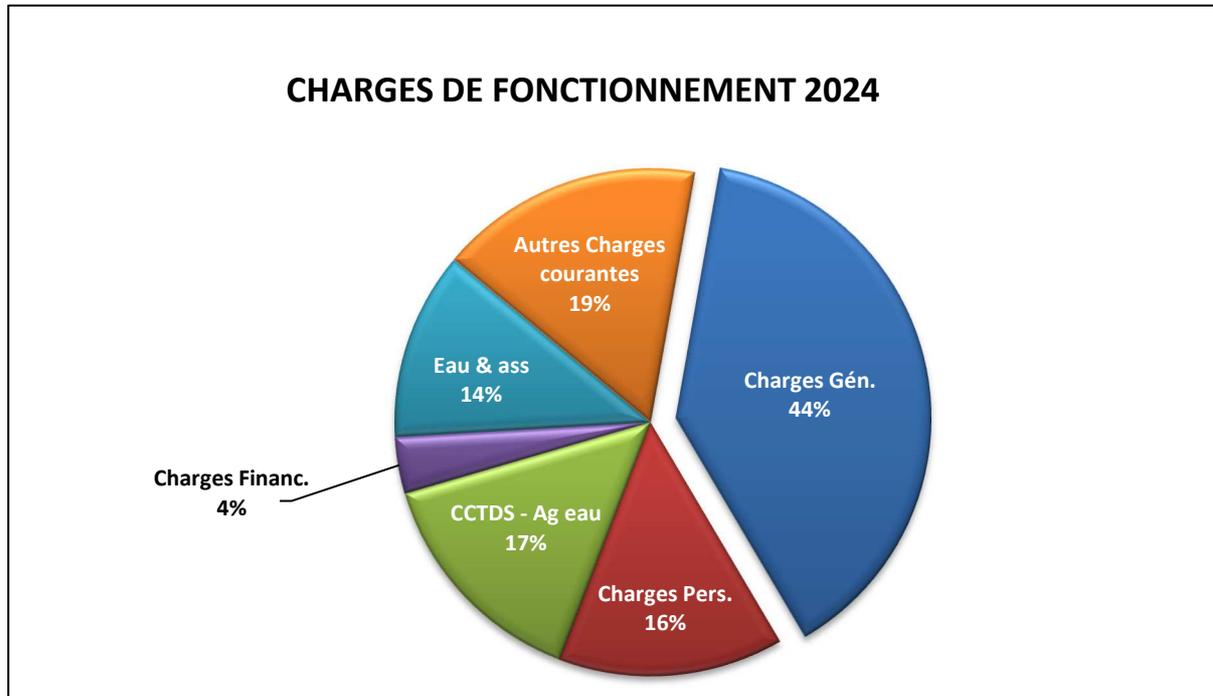


Produits des services	76 663.26 €	Vente bois – Eau & Ass -affouage
Dont Eau & Assainissement	41 746.50 €	Soit 18 % des recettes de fonctionnement
Impôts et taxes	8 837.09 €	Taxe déchets – FNGIR- fonds départementaux
Fiscalité locale	99 733.12 €	Taxe Pylônes – foncier bâti non bâti taxe Hab.
Dotations et participations	39 090.50 €	Dotations de l'Etat
Autres produits de gestion courante	3 767.58 €	Locations – Remboursement assurance

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2024 : 244 058.70 €

Les dépenses de fonctionnement sont constituées principalement :

- Des salaires du personnel (1 secrétaire ½ temps, 1 employé de commune 1/3 temps).
- De l'entretien et de la consommation des bâtiments communaux, des achats de matières premières et de fournitures, des intérêts des emprunts à payer, des allocations compensatrices versées à la Communauté de commune pour les charges transférées (*scolaire, voirie*)
- Des dépenses liées au service eau et assainissement nouvellement rattaché au budget communal (entretien réseau – château d'eau- Step..)



	2024	2023	2022
<i>Charges Gén.</i>	93 855.75 €	61 967.06 €	70 584.64 €
<i>Charges Pers.</i>	34 455.99 €	33 610.70 €	31 462.86 €
<i>CCTDS Alloc Comp</i>	35 546.00 €	31 498 €	31 498.00 €
<i>Charges Financ.</i>	8 696.56 €	3 697.69 €	4 175.76 €
<i>Service Eau & Assain.</i>	29 024.28 €		
<i>Autres Charges courantes</i>	40 455.01 €	38 059.66 €	34 553.88 €

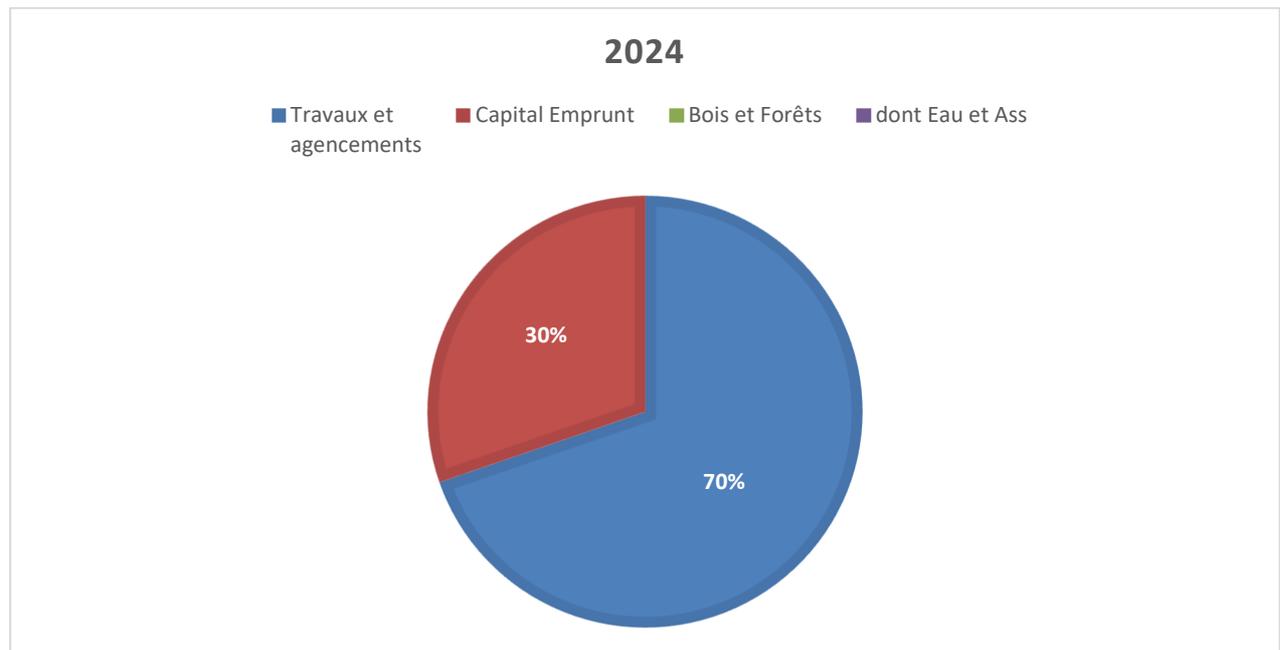
TRAVAUX FONCTIONNEMENT	PREVU	RÉALISÉ	DETAIL
Aménagement tableau électrique salle des fêtes	2 000.00 €	2 473.20 €	Création d'un boîtier électrique salle des fêtes indépendant du boîtier électrique général.
Reprise chemin – destruction terrain vélo cross	1 400 €	864 €	Réalisé en interne
Élagage du chêne de Grattery	2 700.00 €	2 637.68 €	Accompagnement fin de vie du Chêne remarquable de la commune
Réparation Gloriette rue des Vignettes	1 500.00 €	Section inv.	Changement des piliers de support de la Gloriette
Protection vitrage Église		3 852.00 €	Installation de plaques de plexi contre les vitres existantes
Entretien des réseaux d'eau et d'assainissement	5 910 €		Maintenance et entretien de la rhizosphère bassins, réseaux et pompe de relevage
Diagnostiques / Bilan Eau et Assainissement	2 500 €		Diagnostiques assainissement - Bilan 24 H STEP - analyses eau potable
	16 000 €		

SECTION D'INVESTISSEMENT :

	Réalisé	Report 2025
Dépenses invest.	127 244.02	45 816.00
Recettes invest.	33 103.40	
Résultat année	-94 140.62	
Report antérieur	95 545.85	
RESULTAT CLOTURE	1 405.23	

DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2024 : 127 244.02 €

Les dépenses d'investissement consistent en des programmes de travaux, d'achat de matériel sur le long terme, nécessaires au bon fonctionnement et à l'amélioration des services rendus à la collectivité. L'inflation et la baisse des subventions obligent la commune à adapter le programme des travaux et mettre en suspens la phase N°4 le temps d'un exercice budgétaire.



PROJET INVESTISSEMENTS 2024	PRÉVU	RÉALISÉ
TRAVAUX SYLVICOLES REPORT DE 2023	4 016.00 €	Report 2025
"ENFOUISSEMENT RESEAUX CONCEDES ELEC. PHASE 3"	122 000.00 €	80 058.67 €
ANTIVIRUS 2 POSTES INFORMATIQUE	0	90.41 €
ÉTAGERES DE RANGEMENT	500.00 €	Section fonctionnement
REPLACEMENT TABLES SALLE DES FETES	2 000.00 €	1 431.94 €
TRAVAUX REMPLACEMENT DE COMPTEUR EAU	2 500.00 €	0.00 €
GLORIETTE PLACE DES VIGNETTES	0 €	927.11 €
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT 2024	131 016 €	82 508.13 €
	<i>REPORTÉ EN 2025</i>	<i>45 816.00 €</i>
	TOTAL	128 324.13 €

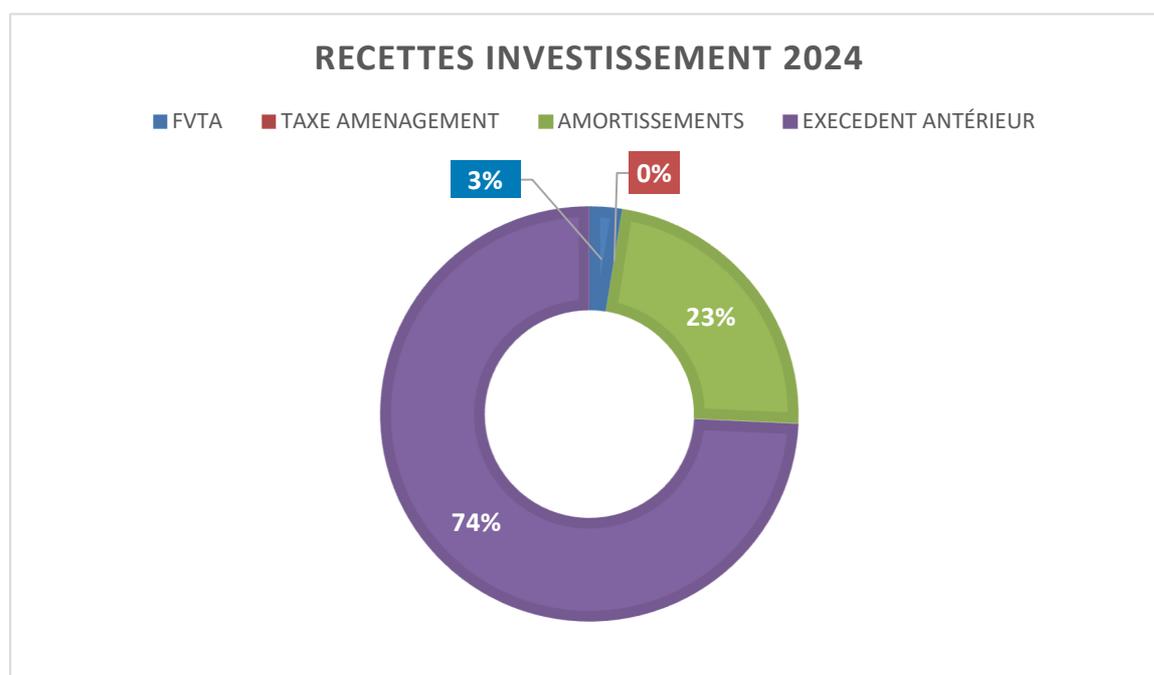
Point travaux enfouissement des réseaux :

- La phase 3 des travaux est achevée, réceptionnée à 90 % sur l'exercice 2024, une partie reste à payer en 2025, en attente du retrait d'un poteau restant.

2022-2024		2023 - 2024		2026 – ..	
Rue	Phase	Rue	Phase	Rue	Phase
Rue du Moulin (mairie)	1	Route de Scye	3	Rue du Chevanny	4
Rue de la Pôle	1	Rue du Moulin (SNCF)	3	Rue de la Charme	5
Chemin de la Paule	1			Rue du Romain	5
Rue des Proley	1				
Rue du Pont	1				
Rue de l'Église	1				
Rue des Vignettes	2				
Place des Vignettes	2				
Rue des Combottes	2				

RECETTES D'INVESTISSEMENT : 33 103.40 €

Les recettes d'investissement se composent de la récupération des frais de TVA sur les achats de certains investissements réalisés en année N-2 (soit 2022 pour 2024), de la taxe d'aménagement relative aux constructions, de l'excédent des exercices antérieur si existant et des recettes liées à l'emprunt. Les recettes non budgétaires liées à l'amortissement des travaux et des biens.



RECETTES INVESTISSEMENT 2024

FVTA	3 241 €
TAXE AMENAGEMENT	0
AMORTISSEMENTS	29 862 €
EXCEDEDANT ANTERIEUR	95 546 €

III. NIVEAU D'ENDETTEMENT DE LA COLLECTIVITE

La dette correspond à trois emprunts réalisés pour financer les travaux d'importance :

- 1- Travaux de renforcement du réseau défense & incendie.
- 2- Travaux d'embellissement du village par enfouissement des réseaux électriques et de communication.
- 3- Travaux de mise en conformité de l'assainissement collectif.

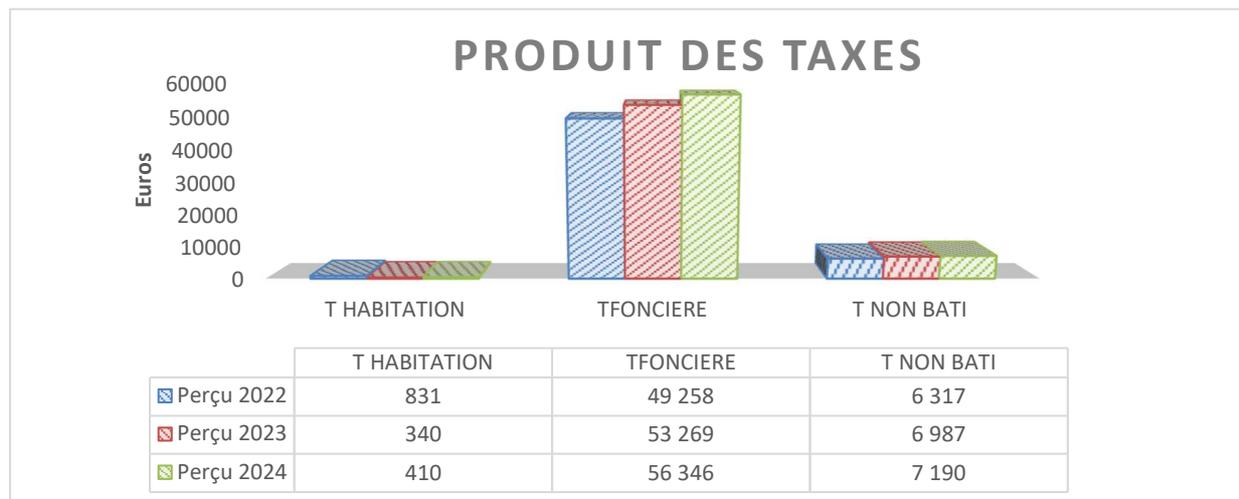
Année	Durée	ORGANISME	Intitulé	Montant	Dette en capital au 1er janv 2024	annuité pour l'exercice		Dette en capital au 31/12/2024	Année de fin
				emprunt		Capital	Intérêts		
2006	20 ans	Crédit Agricole	Travaux Défense Incendie	160 000	24 503.28	10 636.82	770.46	13 866.46	2026
2020	25 ans	Crédit Agricole	Travaux Enfouissement Réseaux	330 000	290 956.01	12 231.93	2 434.19	278 724.08	2045
2017	30 ans	Caisse d'Epargne	Travaux Assainissement	455 000	376 186.76	12 967.42	6 721.30	363 219.34	2047
TOTAL				945 000	691 646.05	35 836.17	9 925.95	655 809.88	
						45 762.12			

IV. NIVEAU DES TAUX D'IMPOSITION ET PRODUITS

La Direction Générale des Finances Publiques transmet chaque année aux communes un état comportant les bases d'imposition sur lesquelles sont appliqué les taux votés par la commune. Les bases varient chaque année à la hausse, les taux eux ne varient que si le conseil municipal les modifie. Dernière révision des taux par la commune : 2023

Taux 2024 : Foncier Bâti : 42.10 % Foncier Non bâti : 36.11 % TH : 6.69 %

Le taux de la taxe d'habitation de nouveau voté par le conseil municipal depuis 2023, s'applique uniquement aux résidences secondaires et locaux meublés non affectés à l'habitation principale.



En 2024, l'augmentation des recettes correspond uniquement à la variation des bases d'imposition notifiées par la direction générale des finances publiques :

	Perçu 2024	Prévu 2024	Écart
Produits des taxes directes Locales			
Foncier Bâti	56 346	56 303	43
Foncier Non Bâti	7 190	7 186	4
Taxe Habitation (Res. secondaire)	410	187	223
Total	63 946	63 676	270

IV. SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT

RATIOS DU SERVICE :

EAU		ASSAINISSEMENT	
Nbre compteurs eau	104	Nombre de foyers total	104
Foyers alimentés en Eau potable	100%	Nombre de Foyers au SPANC	6
Consommation moyenne par foyer	73 m3	Foyers raccordés Assainissement Co	93%

LES REDEVANCES :

Les redevances du service Eau et Assainissement servent à rembourser les échéances d'emprunt et entretenir les réseaux et la Step, la facturation est trimestrielle, tarifs en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2021.

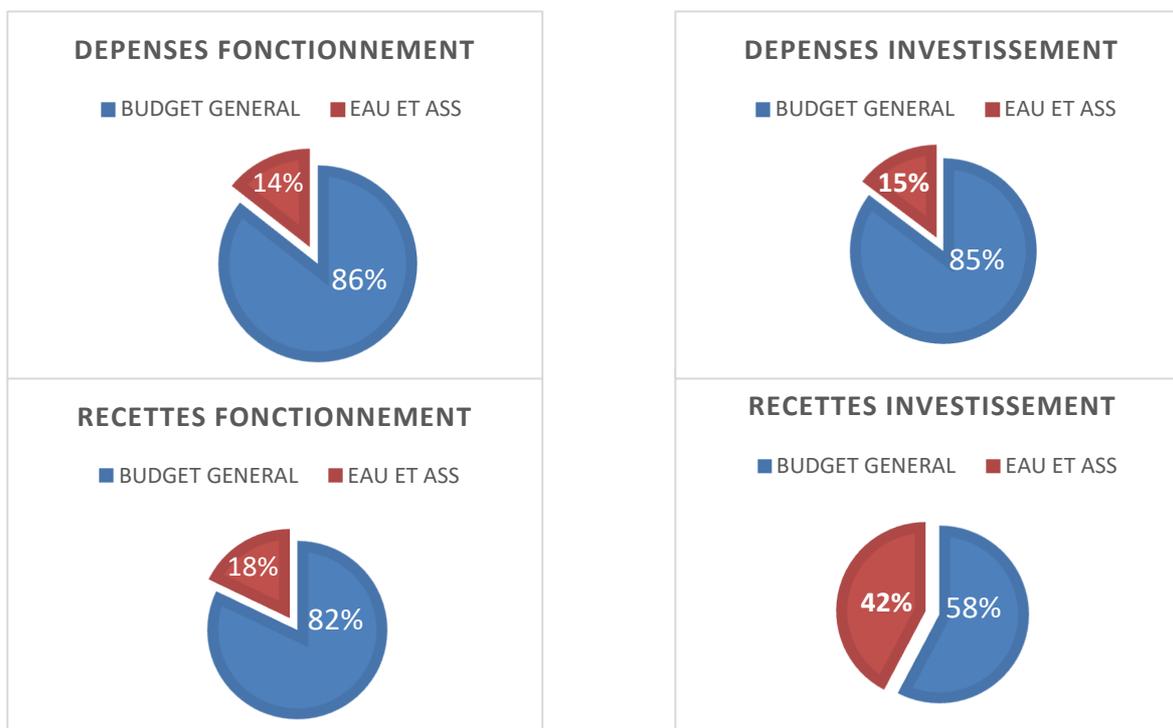
BILAN DES REDEVANCES 2024									
	NBR COMPTEURS	PART FIXE / an <i>(prorata temporis)</i>	TOTAL	PART VARIABLE	NBR M3	TOTAL PART	TOTAL	REDEVANCES Ag. Eau (0.29 - 0.16)	
			PART FIXE	AU TRIM		VARIABLE		reversées ex 2024	encaissées ex 2024
EAU	104	85	8 797	1.2	7 550	9 060.00	17 857.00	2674	2189.5
ASS.CO	96	100	9 450	1.5	6 967	10 450.50	19 900.50	1374	1114.72
Majoration ass collectif	4	100	400	1.5	345	517.50	917.50		
SPANC	2		520	<i>TOTAL PART VARIABLE</i>		20 028.00	39 195.00	4048	3304.22

Les redevances de l'assainissement non collectif concernent 6 foyers tarifs en vigueur depuis 2012 :

Tarifs

<i>Contrôle des installations neuves en €</i>	130
<i>Contrôle des installations existantes en €</i>	130
<i>Contrôle périodique de vérification du fonctionnement et d'entretien en €</i>	130
<i>Pénalité pour non-conformité (majoré de 100 %)</i>	130

RATIO FINANCIER PAR RAPPORT AU BUDGET PRINCIPAL :



Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L.5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

Fait à Grattery, le 09 avril 2025

Le Maire,

Jérôme. LALLEMAND



Annexes

Code général des collectivités territoriales – extrait de l'article L2313-1

Les budgets de la commune restent déposés à la mairie et, le cas échéant, à la mairie annexe où ils sont mis sur place à la disposition du public dans les quinze jours qui suivent leur adoption ou éventuellement leur notification après règlement par le représentant de l'Etat dans le département.

Le public est avisé de la mise à disposition de ces documents par tout moyen de publicité au choix du maire.

Pour l'ensemble des communes, les documents budgétaires sont assortis d'états portant sur la situation patrimoniale et financière de la collectivité ainsi que sur ses différents engagements.

Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présentation prévue au précédent alinéa ainsi que le rapport adressé au conseil municipal à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires de l'exercice prévu à l'article L2312-1, la note explicative de synthèse annexée au budget primitif et celle annexée au compte administratif, conformément à l'article L2121-12, sont mises en ligne sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe, après l'adoption par le conseil municipal des délibérations auxquelles ils se rapportent et dans des conditions prévues par décret en Conseil d'Etat.

Un décret en Conseil d'Etat fixe les conditions d'application du présent article.